

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le projet de loi est porteur d'ambitions que nous partageons : à la fois réduire la facture énergétique du pays, des citoyens et des entreprises, et faire de la transition énergétique un accélérateur de croissance.

Le groupe de l'artisanat souscrit également à l'objectif d'une mobilisation collective des territoires, des filières, des consommateurs.

Mais relever un tel défi suppose de réunir plusieurs conditions.

D'une part, la réussite du « nouveau modèle énergétique » implique nécessairement d'articuler la recherche d'une plus grande sobriété et efficacité énergétique, avec la compétitivité économique.

D'autre part, l'engagement de chacun dépendra de la mise en place d'une politique incitative, avec des outils d'accompagnement adaptés, lisibles et stables.

Enfin, l'anticipation de l'évolution des métiers et des processus de production, comme l'émergence de nouvelles filières, devra être encouragée dans tous les secteurs, au-delà de celui de l'énergie *stricto sensu*.

Sur plusieurs de ces points, l'avis relève un certain nombre d'insuffisances dans le projet de loi. Il souligne en particulier le caractère incertain du financement des mesures, reporté à la prochaine loi de finances.

Pour réduire notre consommation énergétique, le projet de loi met, à juste titre, l'accent sur le bâtiment, les transports et le développement de l'économie circulaire.

Concernant le bâtiment, Le groupe de l'artisanat salue la volonté d'insuffler une nouvelle dynamique pour encourager les travaux de rénovation énergétique, à travers la relance de l'éco prêt à taux zéro et l'amélioration de l'allègement fiscal.

Mais à eux seuls, ces dispositifs ne sauraient suffire. Une véritable mobilisation des opérateurs financiers en matière de prêts, sera nécessaire. Il conviendra également de clarifier le mécanisme du « tiers-financement » ou encore de lever les craintes sur l'obligation d'améliorer la performance énergétique en cas de gros travaux.

Pour relancer la rénovation énergétique, il faut en effet tout mettre en œuvre pour solvabiliser la demande, et ainsi créer les conditions d'un véritable marché incitant les entreprises du bâtiment à développer la formation de leurs collaborateurs et à investir dans l'emploi.

S'agissant des transports, le groupe de l'artisanat se réjouit que l'avis souligne la nécessité de prendre en compte les contraintes des entreprises tant au niveau de l'élaboration des « plans de déplacement urbains », que sur la question de l'installation de bornes de recharges des véhicules électriques sur les parkings.

De même, toute évolution de la fiscalité en matière de transports appellera une évaluation de ses conséquences économiques et sociales, et des mesures de compensation pour les entreprises ne disposant pas d'autre alternative que le recours au routier.

Concernant le « mix énergétique », le groupe de l'artisanat partage les observations formulées par l'avis. Il faut améliorer la diversité et la complémentarité des différents types d'énergies, en analysant régulièrement et de façon transparente, leurs impacts environnementaux comme économiques.

Le progrès environnemental ne s'oppose pas au pragmatisme et au réalisme. C'est pourquoi, si un cap ambitieux de progression des énergies renouvelables doit être fixé, il est essentiel de garantir notre indépendance en matière d'électricité, à un coût compétitif, afin de pouvoir répondre à nos objectifs de croissance et d'emploi.

Le groupe de l'artisanat a remercié les rapporteurs pour leur travail et leur écoute et a voté l'avis.